



191201E **OUVERTURE**

Monsieur Maxime Dupont, maire, ouvre la séance extraordinaire du conseil le 09 décembre 2019 à 19h 45 et souhaite la bienvenue.

Son présent : Maxime Dupont, maire
Siège n° 1 : Roger Rioux, pro maire
Siège n° 2 : Nathalie Trudeau
Siège n° 6 : Yannick Pelletier
Siège n° 3: Jean-Pierre Saucier
Siège n° 4 : Gaétane Gagnon
Siège n° 5 : Vaccant

Absent :

Tous, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Maxime Dupont.
La directrice générale, madame Josée Sirois est aussi présente.

191202E **LECTURE ET AVIS DE CONSTATION**

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité que le conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté. L'ordre du jour est le suivant :

191203E **CONSTATATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'AVIS DE CONVOCATION (3 DÉCEMBRE 2019)**

Les élus reçoivent et signent la renonciation à l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du budget.

Adoptée.

191204E **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité que le conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté. L'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR DU 09 DÉCEMBRE 2019

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Budget 2020

1. Ouverture à 19h45
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Constatation par les membres du Conseil municipal de l'avis de convocation (3 décembre 2019)
4. Renonciation à l'avis de convocation
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Présentation du budget, des taux de taxes et de la tarification pour 2020 et du rôle triennal d'immobilisation 2019-2020-2021
7. Présentation du programme triennal d'immobilisation 2019-2020-2021
8. Adoption du budget règlement 307-2019, des taux de taxes et des tarifications pour l'exercice financier 2020
9. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2019-2020-2021
10. Période de questions sur le budget
11. Levée de l'assemblée



191205E

PRÉSENTATION DU BUDGET, DU TAUX DE TAXES ET DE LA TARIFICATION POUR 2020 ET DU RÔLE TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2019-2020-2021

RÈGLEMENT NO 307-2019

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2020 ET DU RÔLE TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2019-2020-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 307-2019 RELATIF AU BUDGET AINSI QUE DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION 2019

Attendu que le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

Attendu que le conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2019-2020-2021 ;

Attendu qu' un avis de motion de ce règlement a été donné à la session régulière du 9 décembre 2019 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Rioux et résolu à la majorité :
Madame Nathalie Trudeau est en désaccord sur l'augmentation de .02%, mais en accord avec le reste du budget.

Que le règlement n°. 307-2019 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit :

Article 1

Le conseil adopte le budget « dépenses » qui suit pour l'année financière 2020.

Dépenses

Administration générale	
Conseil Municipal	27 824.52 \$
Directrice générale	46 275.00 \$
Employé Voirie	64 097.55 \$
Gestion financière administrative	35 720.08 \$
Entretien édifice municipal	113 000.00 \$
Greffe/élection	4950.00 \$
Évaluation	4 500.00 \$
Autres	39 400.00 \$
Totale administration générale	335 676.15\$
Sécurité publique	
Service de police	11 000.00 \$
Service incendie	49 859.58 \$
Total des sécurités publiques	60 859.58 \$

Autres dépenses	
Totales autres dépenses	27 949.42 \$
Transport et voirie	
Total transport et voirie	144 830.75 \$
Urbanisme	
Total Urbanisme	2 940.00 \$
Activités culturelles	
Totales activités culturelles	2 496.76\$
Frais de financement	



Total frais de financement	26 660.16 \$
Projet	
Total projet	9689.03 \$
Quotes-parts MRC	
Total	37 618.00 \$
TOTAL DES DÉPENSES	648 954.85 \$

Article 2

Le conseil adopte le budget « Recettes » qui suit pour l'année financière 2020.

REVENUES	
Totale recette de sources locales	153 876.84 \$
Autres revenus	1 003.00 \$
Totales autres recettes	75 316.00 \$
Total Transferts	362 759.01 \$
Total des subventions autres	56 000.00 \$
TOTAL DES REVENUS	648 954.85\$

Article 3

Le conseil adopte le programme triennal des immobilisations qui se répartit comme suit :

Total des dépenses anticipées :
Année 2019 : 0.00 \$
Année 2020 : 0.00 \$
Année 2021 : 0.00 \$

Article 4

Le taux de la taxe foncière général est fixé à 1.04 % \$ pour l'année 2020.

Article 5

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 18 % à compter du 1^{er} janvier 2020.

Article 6

En vertu du règlement no. 40 adopté par la Municipalité de Saint-Guy donnant la possibilité de cette adoption par l'article 263.4 de la fiscalité municipale, permettant le paiement des taxes foncières en trois versements, et ce pour chaque unité d'évaluation excédant 300.00 \$. Le premier versement étant de trente jours après l'envoi du compte de taxes, le second versement quatre-vingt-dix jours après l'échéance du 1^{er} versement, le troisième versement quatre-vingt-dix jours après l'échéance du second versement.

Article 7

En référence au règlement de tarification numéro 121 concernant la collecte sélective, le conseil décrète à compter du 1^{er} janvier 2020 un tarif unique de 20.00 \$ annuellement.

Article 8

En référence au règlement de tarification numéro 121 concernant la disposition des ordures ménagères, le conseil décrète à compter du 1^{er} janvier 2020 un tarif unique de 60.00 \$ annuellement.

Article 9

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.
Le présent règlement a été adopté le 9 décembre 2019.
L'avis public a été donné le 18 novembre 2019.

Josée Sirois
Directrice générale, sec très.

Maxime Dupont



Maire

191206E 6. PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2019-2020-2021

Maxime présente le programme triennal des immobilisations qui se répartit comme suit :

Total des dépenses anticipées : Année 2019 : 0.00 \$
 Année 2020 : 0.00 \$
 Année 2021 : 0.00 \$

191207E 7. ADOPTION DU BUDGET RÈGLEMENT 307-2019, DES TAUX DE TAXES ET DES TARIFICATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020.

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à la majorité que le règlement 307-2019, des taux de taxes et des taux de tarifications pour l'exercice financier 2020 soient adoptés.

Madame Nathalie Trudeau est en désaccord avec l'augmentation de 0.02%, mais en accord avec le reste du budget.

191208E 8. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2019-2020-2021

Le conseil adopte le programme triennal des immobilisations qui se répartit comme suit :

Total des dépenses anticipées : Année 2019 : 0.00 \$
 Année 2020 : 0.00 \$
 Année 2021 : 0.00 \$

Adoptée.

191209E 10. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE BUDGET

Une question a été posée concernant l'augmentation de 0.02%.

191210E RÉSOLUTION LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité des membres présents que la levée de l'assemblée soit faite à 20h35.

Adoptée.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Maxime Dupont
Maire

Josée Sirois,
d.g/s.t